

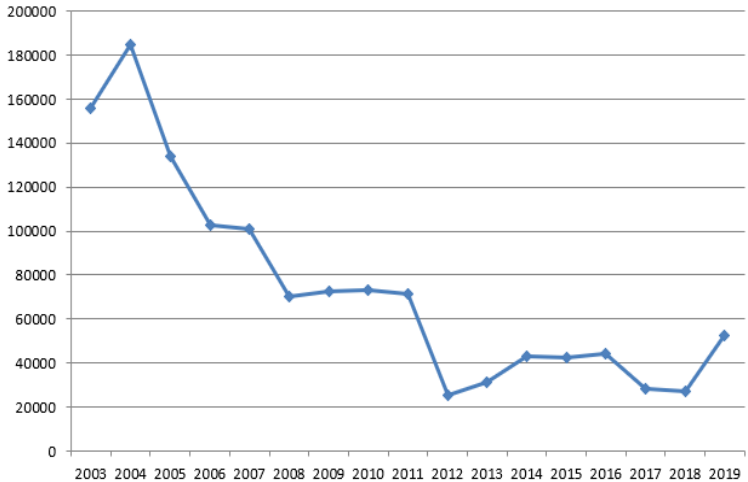
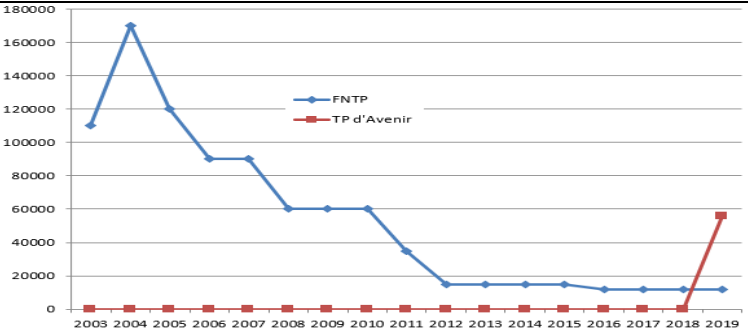
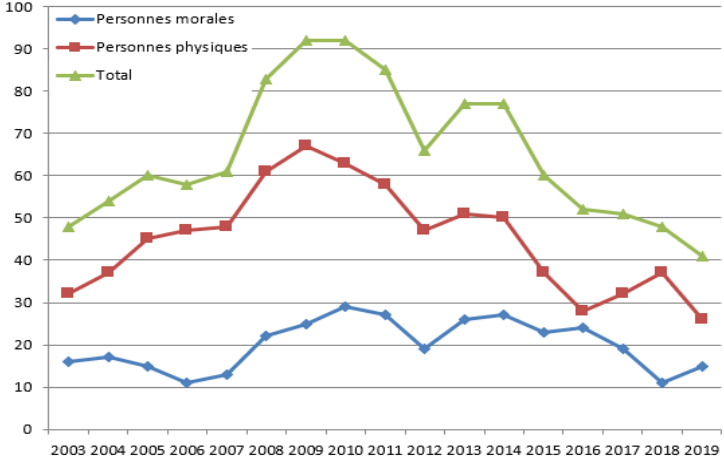


Assemblée Générale du 24 novembre 2020
RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2019

Les comptes ont été établis par notre expert-comptable Monsieur Pascal DELMON.

Suite à la décision prise à l'AG du 17 juin 2013, pour les comptes à partir de 2013, il n'y a plus de vérification effectuée par un Commissaire aux comptes.

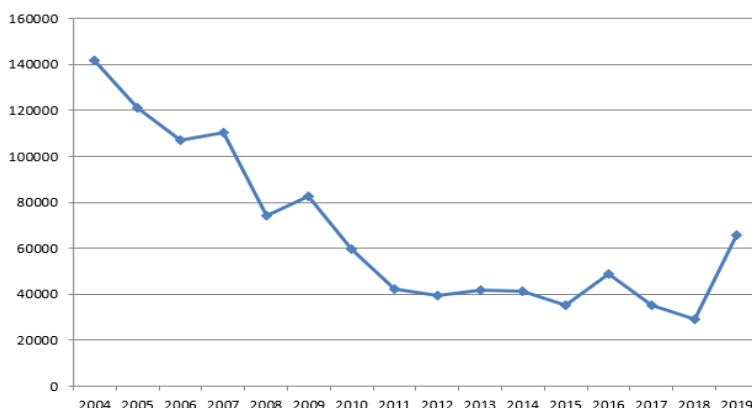
Les comptes sont à la disposition des participants à l'assemblée et on se limite ici à quelques points essentiels :

<h3 style="text-align: center;">Produits d'ASCO-TP</h3> <ul style="list-style-type: none"> Les produits (cotisations, dotation FNTP, pilotage Pack Ressources LGV, Association TP d'Avenir) se sont élevés à 52 402 € contre 27 131 € en 2018, 28 483 € en 2017, 44 344 € en 2016, 42 336 € en 2015, 43 122 € en 2014, 31 408 € en 2013, 25 539 € en 2012 et 71 715 € en 2011. Il convient de noter que le pilotage du Pack Ressources LGV a occasionné en 2019 une rentrée supplémentaire de 5 585 € (compris dans les 52 402 €) contre 6 240 € en 2018, 7 275 € en 2017, 20 000 € en 2016, 13 800 € en 2015 et 13 000 € en 2014. Le pilotage du projet Road Builder a provoqué une rentrée supplémentaire de 649 €. La dotation de TP d'Avenir pour le salaire de Ludovic Bidois explique la progression des produits par rapport à 2018. 	 <p style="text-align: center;">Les produits concernant les subventions des projets pilotés par AscoTP (Pack Ressources LGV, Road Builder) ne figurent pas ici.</p>
<h3 style="text-align: center;">Contribution de la FNTP</h3> <ul style="list-style-type: none"> La contribution de la FNTP est de 12 000 € en 2019 comme en 2018, 2017 et 2016 contre 15 000 € de 2012 à 2015. La dotation de l'Association TP d'Avenir a été de 56 000 € pour assurer la majeure partie de la rémunération des salaires de Ludovic Bidois de juin 2019 à mai 2020. 	
<h3 style="text-align: center;">Adhésions à ASCO-TP</h3> <ul style="list-style-type: none"> Pour une somme de 7 731.86 € le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est 41 (15 personnes morales et 26 personnes physiques) contre 7 414,74 € en 2018 (11 personnes morales et 26 personnes Physiques), 9 257,54 € en 2017 avec 51 adhérents (19 personnes morales et 32 personnes physiques), 12 344,92€ en 2016 avec 52 adhérents (24 personnes morales et 28 personnes physiques), 14 336,19 € en 2015 avec 64 adhérents (27 personnes morales et 37 personnes physiques), 15 122,46 € en 2014, 14 408,65 € en 2013 et 12 060,11 € en 2012. 	



Charges d'exploitation d'ASCO-TP

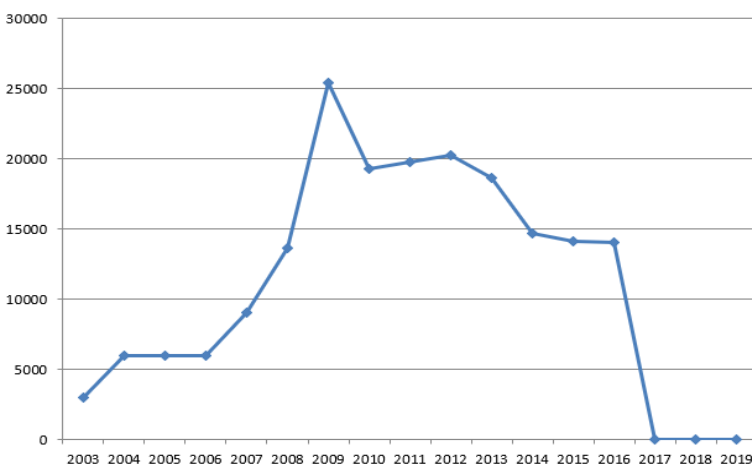
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 65 665 € contre 27 680 € en 2018, 35 172 € en 2017, 48 881 € en 2016, 35 233 € en 2015, 41 162 € en 2014, 41 725 € en 2013, 39 422 € en 2012 et 42 225 € en 2011.
- En 2019, la valeur intègre la part de dotation de TP d'Avenir pour les salaires de juin à décembre 2019.
- Ces valeurs ne tiennent pas compte des projets portés par AscoTP.



Les principaux postes de dépense sont les suivants :

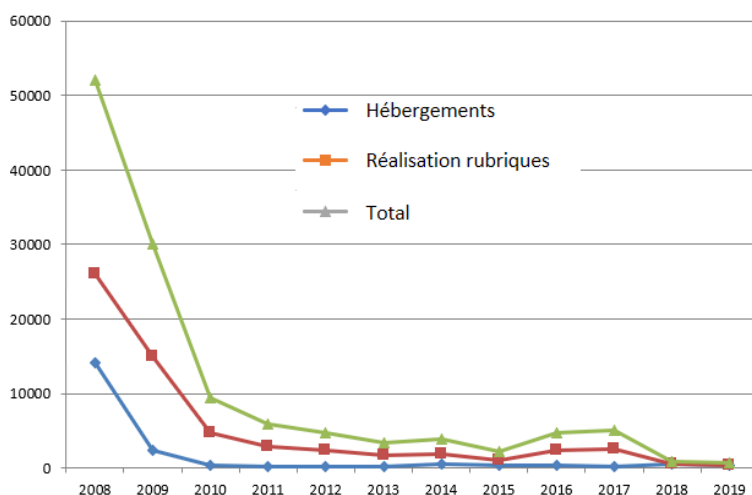
Location et charges immobilières

- La location et les charges immobilières se sont élevées 0 € comme en 2018 et 2017, 14 003 € en 2016, 14 137 € en 2015, 14 700 € en 2014, 18 617 € en 2013, 20 244 € en 2012 et 19 748 € en 2011.
- La première diminution de la location et des charges immobilière est due à la permutation des bureaux avec l'AFGC en juillet 2013.
- Fin 2016 la FNTP a accueilli AscoTP dans ses locaux ce qui explique la valeur 0 depuis 2017.



Coûts Internet

- Le coût d'internet s'est élevé à 326,85 € en 2019 contre 462,88 € en 2018, 2 524 € en 2017 (Hébergement 215 €, rubriques 209 €, Planète-TP junior 2 100 €) contre 2 378 € en 2016 (hébergement 278 €, réalisation des rubriques 2 100 €), 1 064 € en 2015 (hébergement 337 €, réalisation des rubriques 727 €) contre 1 899 € en 2014 (hébergement 444 €, réalisation des rubriques 1 455 €), 1 675 € en 2013 (hébergement 220 €, réalisation des rubriques 1 455 €) contre 2 392 € en 2012 (hébergement 263 €, réalisation des rubriques 2 129 €) et 2 922 € (hébergement 120 €, réalisation des rubriques 2 802 €) en 2011.



Remarque

Le MTES héberge toujours gratuitement le site de l'association. Parallèlement, des espaces à coûts réduits servent d'hébergement à quelques outils et à différents espaces de téléchargements ou de sites internet dédiés. (Comme celui du Pack ressources LGV, le double du site PlanèteTP, la photothèque de PlanèteTP, l'infolettre...). Le coût de l'espace internet ouvert pour l'UAFGC est intégralement remboursé par l'Union.



- Les honoraires se sont élevés à 4 956 € (Expertise-comptable et consultations) contre 2 760 € en 2018, 2 676 € en 2017, 2 640 € en 2016, 2 520 € en 2015, 2 280 € en 2014, 2 720 € en 2013, 4 635 € en 2012 et 4 581 € en 2011. Le commissaire aux comptes n'intervient plus depuis l'exercice 2013.
- La lettre papier n'a été éditée que jusqu'en décembre 2015. Depuis le 1er juin 2016, une newsletter intitulée « infolettre » sur l'actualité de Planète-TP est consultable à l'adresse : <https://www.planete-tp-plus.com/infolettre/>.
- Les frais de déplacements et de représentations se sont élevés à 10 847 € contre 4 843 € en 2018, 16 322 € en 2017 (y compris les travaux pour la valorisation du secteur TP), 3 898,71 € en 2016, 1 522 € en 2015, 1 469 € en 2014, 1 731 € en 2013, 1 354 € en 2012 et 2 886 € en 2011. Certaines années et pour quelques manifestations, des déplacements sont pris en charge par la profession.
- Les Indemnités, salaires et les cotisations sociales se sont élevées 45 636 € contre 12 626 € en 2018, 11 410 € en 2017, 22 093 € en 2016, 10 741 € en 2015, 11 044 € en 2014, 4 164 € en 2014, 4 232 € en 2012 et 4 297 € en 2011.

- L'exercice 2019 a un résultat négatif de -12 228 € contre un résultat négatif de - 837 € en 2018, un résultat négatif - 4 137 € en 2017, un résultat négatif - 2 206 € en 2016, un résultat positif de 10 205 € en 2015, un résultat positif de 5 137 € en 2014, un résultat positif de 8 712 € en 2013, un résultat négatif en 2012 de - 12 139 €, Le résultat négatif pour 2019 n'est pas trop élevé compte tenu des réserves financières d'AscoTP. Il est important de noter que la ressource supplémentaire de 5 585 € pour la gestion du projet Pack Ressources LGV est inférieure aux années précédentes (6 240 € en 2018, 7 275 € en 2017, 20 000 € en 2016, 13 800 € en 2015, 13 000 € en 2014).
- Il est important de rappeler que les résultats ci-dessus ne prennent pas en compte l'exercice concernant le projet « Pack Ressources LGV » qui est traité à part. En effet toutes les subventions reçues pour ce projet sont obligatoirement utilisées pour celui-ci. Ce projet s'étale sur plusieurs années. Au cours de l'exercice 2019 AscoTP n'a plus encaissé de subventions mais a dépensé 32 284 €. En 2018 AscoTP avait encaissé 10 000 € pour la dernière partie de subvention du CCCA-BTP et dépensé 85 310 € (en 2017 20 000 € de subvention et dépenses 117 228 € / en 2016, 210 000 € de subventions et dépenses de 183 399 € / en 2015, 109 283 € de subventions et dépenses de 184 608 €). Le reste des fonds dédiés au projet sont de 28 519 € en fin d'exercice 2019.
Un tableau en page suivante présente les principaux chiffres financiers du projet depuis 2012
- Ces résultats ne reprennent pas non plus l'exercice concernant le projet « Road Builder », jeu sérieux commandé par Routes de France. Fin décembre 2018, Routes de France avait versé 5 000 € à AscoTP pour permettre les premiers travaux concernant la mise au point du cahier des charges d'un jeu sérieux « Road Builder ». En 2019, ce sont 80 000 € de subventions qui ont été reçus.
Les premières dépenses (déplacements et règlements des prestataires) ont été prélevées sur les comptes de 2019 et se sont élevées à 7 142 €
Un tableau en page suivante présente les principaux chiffres financiers du projet depuis 2018



Projet « Pack ressources : construction d'une LGV »

Les fonds perçus sont entièrement dédiés au projet

	Projet		Années						
	Total (2012-2019)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Subventions reçues	822 283,00 €	0,00	10 000,00	20 000,00	210 000,00	109 283,00	315 000,00	8 000,00	150 000,00
Report Fonds dédiés		61 003,00	136 313,00	233 541,00	206 940,00	282 265,00	144 601,00	146 210,00	
Charges d'exploitation	793 764,00 €	32 484,00	85 310,00	117 228,00	183 399,00	184 608,00	177 336,00	9 609,00	3 790,00
Reste Fonds dédiés	28 519,00 €	28 519,00	61 003,00	136 313,00	233 541,00	206 940,00	282 265,00	144 601,00	

Projet « Road Builder » (titre provisoire et à la demande de Routes de France)

	Projet		Années	
	Total (2018-2019)	2019	2018	
Subventions reçues	85 000,00 €	80 000,00	5 000,00	
Report Fonds dédiés		5 000,00	0,00	
Charges d'exploitation	7 142,28 €	7 142,28	0,00	
Reste Fonds dédiés	77 857,72 €	77 857,72	5 000,00	

Les subventions perçues en 2019 par AscoTP proviennent de :

- Ministère de l'Education nationale = 50 000 € ;
- Routes de France = 10 000 € ;
- TP d'Avenir = 20 000 €.

Des conventions ont été passées avec ces 3 organisations.

Les dépenses concernent celles provoquées par les premières études du cahier des charges (déplacements et prestations de consultants).

Compte tenu de la crise sanitaire l'équipe d'enseignants chargée de la rédaction des documents pédagogiques n'a pas pu être constituée mais le sera après la rentrée de septembre 2020.



Tableau récapitulatif pour ASCO-TP (sans le Pack ressources LGV et Road Builder) Budget 2019

ASCO-TP : Compte de résultat 2019 avec rappel 2018		
ASCO-TP (Exclusivement)	Année 2018	Année 2019
Produits d'exploitation	27 131	52 402
Produits exceptionnels		
Charges d'exploitation	29 156	65 665
Charges impôts	177	127
Résultat d'exploitation	-2202	-13 390
Résultat financier	1365	1 162
Résultat de l'exercice	-837	-12 228

ASCO-TP : Bilan simplifié		
ASCO-TP (Exclusivement)	Année 2018	Année 2019
ACTIF		
Immobilisation		
Créances		
Charges constatées d'avance	759	688
Placement et disponibilités	220265	241 782
Total	221024	242 470
PASSIF		
Fond propres ASCO-TP	202841	190 614
Provision		
Dettes Fournisseurs	18183	51 856
Produits constatés d'avance		
Total	221024	242 470